RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 02736
Numéro SIREN : 805 137 841
Nom ou dénomination : AB+ GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2017 sous le numéro de dépôt 16889

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

RECEPISSE DE DEPOT

AUGEFI
avenue des Eaux Blanches
ZAC du Vieux Pont
34110 Frontignan

V/REF :
N/REF : 2014 B 2736 / 2017-A-16889

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 07/12/2017, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 30/09/2016
- Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Concernant la société

AB+ GESTION
Société par actions simplifiée
1003 rue de Centrayrargues
Résidence le Cédre
34070 Montpellier

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-16889 le 07/12/2017
R.C.S. MONTPELLIER 805 137 841 (2014 B 2736)

Fait à MONTPELLIER le 07/12/2017,
LE GREFFIER

TRIBUNAL DE COMMERCE
MONTPELLIER

07 DEC. 2017
14 B 2736
16887

AB+ GESTION

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 1003 rue de centrayrargues Résidence le cèdre

34070 MONTPELLIER

805 137 841 RCS MONTPELLIER

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2016

L'an deux mille seize,

et le trente septembre, à quinze heures ,

les associés de la société se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Cédric VOLANDI préside la séance en qualité de Monsieur le président de la société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 5 000 actions composant le capital, soit plus du tiers des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que KPMG, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- le rapport du président,
- la liste des associés,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que le rapport u président, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce portant sur la dissolution anticipée de la société ou sa continuation du fait que l'actif net est devenu inférieur à la moitié du capital social,
- Questions diverses.

Monsieur le président donne lecture du rapport u président..

Enfin il déclare la discussion ouverte.

CV

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport du président et pris connaissance de la situation de la société, telle qu'elle résulte des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuvés par l'assemblée générale des actionnaires en date du 30 juin 2016, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, l'assemblée générale, statuant conformément aux dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, décide de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

L'assemblée rappelle qu'au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui-ci, sous réserve des dispositions de l'article L. 224-2, la société sera tenue de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas pu être imputées sur les réserves, si bien sûr, dans ce délai les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et un associé.

Le président **Un associé**

AB+ GESTION

Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 1003 rue de centrayrargues Résidence le cèdre

34070 MONTPELLIER

805 137 841 RCS MONTPELLIER

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2017

Associé	Titres*	Voix	Mandataire	Signature
Thibaut DEQUENNE	500 PP	500		
Gwendoline KONIG	100 PP	100		
Alexandre NAUD	100 PP	100		
Cédric VOLANDI	4 300 PP	4 300		
TOTAL sur les **5 000 actions** composant le capital social	**5 000 PP**	**5 000**		

Le soussigné certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que associés, présents ou représentés, totalisent actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs,
- formulaires de vote par correspondance.

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

Le Président

AB+ GESTION

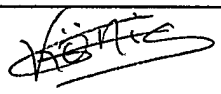
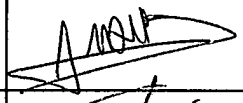
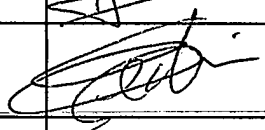
Société Par Actions Simplifiée au capital de 5 000.00 €

Siège social : 1003 rue de centrayrargues Résidence le cèdre

34070 MONTPELLIER

805 137 841 RCS MONTPELLIER

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2017

Associé	Titres*	Voix	Mandataire	Signature
Thibaut DEQUENNE	500 PP	500		
Gwendoline KONIG	100 PP	100		
Alexandre NAUD	100 PP	100		
Cédric VOLANDI	4 300 PP	4 300		
TOTAL sur les **5 000 actions** composant le capital social	**5 000 PP**	**5 000**		

Le soussigné certifie exacte la feuille de présence faisant apparaître que associés, présents ou représentés, totalisent actions ayant droit de vote, auxquelles sont attachées voix.

A la présente sont annexés :

- pouvoirs,
- formulaires de vote par correspondance.

* PP = pleine propriété, US = usufruit, NP = nue-propriété

Le Président